



Décision n°40-2026
Délégation de signature
Direction des Ressources Financières et Numériques

LE DIRECTEUR DE L'EPSM GEORGES DAUMÉZON

- Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L.6143-7 et D.6143-33 et suivants,
- Vu l'arrêté en date du 19 mars 2026 nommant Monsieur Jean-Yves BOISSON en qualité de directeur adjoint au CHU d'Orléans et directeur délégué du Centre hospitalier Georges Daumézon à Fleury les Aubrais,
- Vu l'organigramme en date du 5 octobre 2026,

DECIDE

Article I : Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Axel FRANCONI, Directeur adjoint chargé des Ressources Financières et Numériques, à l'effet de signer au nom du directeur les actes administratifs de toute nature ressortissant aux attributions de sa direction fonctionnelle.

Article II : En cas d'absence de Monsieur Axel FRANCONI, une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Frédéric BARRIOT, Attaché d'Administration Hospitalière, à l'effet de prendre toute décision et signer tout document relevant de sa direction fonctionnelle du service des Finances.

Article III : La présente décision prend effet à compter du 5 octobre 2026. Elle se substitue, à sa date d'effet, à la décision n°06-2025 du 2 janvier 2025 et à toutes dispositions antérieures. Elle sera notifiée à l'intéressé, affichée dans l'établissement, publiée au recueil des actes administratifs du département du Loiret, et communiquée, pour information, au Conseil de Surveillance et au trésorier de l'établissement.

Fleury-les-Aubrais le 5 octobre 2026

Le Directeur,
Jean-Yves BOISSON